



Organisation de l'aviation civile internationale

BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Pour information seulement

EB 2010/54

le 10 décembre 2010

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OACI POUR 2011-2012-2013

En tant qu'instance mondiale de coopération entre ses États membres et avec la communauté de l'aviation mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) établit des normes et des pratiques recommandées pour le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale. Au titre de sa mission permanente, qui est de promouvoir un système d'aviation civile mondiale qui fonctionne constamment et uniformément avec un maximum d'efficacité et qui assure une sécurité, une sûreté et une durabilité optimales, l'OACI s'est fixée trois Objectifs stratégiques :

- A. **Sécurité** — Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale
- B. **Sûreté** — Renforcer la sûreté de l'aviation civile mondiale
- C. **Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien** — Encourager le développement sûr, harmonisé et économiquement viable de l'aviation civile internationale sans nuire indûment à l'environnement.

Ces Objectifs stratégiques constituent la base des activités de l'Organisation pour le triennat 2011-2012-2013, comme l'indique le Cadre de l'OACI ci-joint. Ce cadre comprend 37 programmes regroupés sous les trois Objectifs stratégiques, de même que 14 programmes relevant des Stratégies d'exécution de soutien, qui sont divisées en trois volets : « Soutien du programme », « Gestion et administration » et « Gestion et administration – organes directeurs ».

Pièce jointe :

– Cadre de l'OACI

Publié sous l'autorité du Secrétaire général

Annexe 1

CADRE STRATÉGIQUE DE L'OACI

VISION : Un système mondial de transport aérien qui fonctionne de façon cohérente et uniforme avec un maximum d'efficacité et qui assure une sécurité, une sûreté et une pérennité optimales.
MISSION : En tant qu'instance mondiale de coopération entre ses États membres et avec la communauté de l'aviation mondiale, l'OACI établit des normes et des pratiques recommandées pour le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, élabore des procédures, des éléments indicatifs et des instruments juridiques pour faciliter et harmoniser leur mise en œuvre à l'échelle

